

Chimay, le 10 août 2007.

## **ARRETE DE POLICE**

---

Le Bourgmestre,

Vu les problèmes de circulation liés aux conditions atmosphériques, dans la rue des Sarts à Forges et spécialement à hauteur du 239b ;

Considérant que plusieurs accidents ont eu lieu à cet endroit étant donné que la route est fort glissante.

Vu la loi sur la circulation routière;

### **ARRETE :**

Art.1 - La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure et des panneaux attention dangers seront installés.

Art.2 – La signalisation adéquate sera placée par la Ville.

Art. 3 - Les contrevenants aux dispositions du présent règlement seront punis des peines de police.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié conformément au vœu de l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,